## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale du personnel et de l'administration

Décision du 29 mai 2008 modifiant la décision du 27 juillet 2006 modifiée portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur général du personnel et de l'administration

NOR: DEVL0813104S

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration;

Vu la décision du 27 juillet 2006 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration ;

Vu la proposition de la CGT,

Décide:

Article 1er

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 27 juillet 2006 est modifié comme suit :

Parmi la liste des membres titulaires :

M. Gomez (Roland) est remplacé par Mme Guichenu (Chantal).

Parmi la liste des membres suppléants :

Mme Porthault (Nelly) est remplacée par Mme Roussel-Laussat (Marie-Suzanne).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 29 mai 2008.

Pour le ministre et par délégation : *La directrice générale du personnel et de l'administration,*J.-C. Ruysschaert